

## « RÉSIDENCE NUMÉRIQUE 2019 »

L'agence régionale Écla\* invite les auteurs français et francophones - **du livre et de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma** - à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une **résidence d'écriture numérique**, au **Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (33)**, en 2019. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, désormais propriété de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Durée du séjour : 4 semaines
- Dates : du 29 avril au 24 mai 2019 **ou** du 8 juillet au 2 août 2019
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (33)
- Bourse d'écriture de 400 euros nets/semaine et par auteur, octroyée par l'agence régionale Écla\*
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile français de l'auteur et de ses éventuels collaborateurs

### AUTEURS CONCERNÉS

Les **auteurs et créateurs - de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma** - et **leurs collaborateurs et/ou personnes ressources sur un plan technique** (dans la limite de 3 personnes par résidence), dont les projets ont une **dimension numérique**. L'objet de ces « résidences numériques » est donc de fournir aux auteurs des conditions favorables au développement d'un projet de création originale s'appuyant sur les technologies numériques et transmedia (*attention cela ne concerne pas la numérisation homothétique de livres précédemment édités sous format papier*). Il s'agit d'encourager les projets *intermedia* au carrefour de la littérature ou du cinéma et de l'audiovisuel, et des arts numériques, les projets qui utilisent les nouveaux supports d'écriture, interrogent leurs processus narratifs (hypertexte, transmedia...) ou bousculent les parcours de « lecture » et « d'écriture ».

Attention ! Ne sont pas concernés les auteurs œuvrant principalement dans les domaines :

- de l'essai et de la recherche universitaire,
- du théâtre et de la dramaturgie : en Nouvelle-Aquitaine, le travail relatif au spectacle vivant relève de l'OARA, Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine : <http://oara.fr/>
- des arts plastiques : en Nouvelle-Aquitaine, le travail relatif à l'Art contemporain relève du Frac, Fonds régional d'art contemporain : <http://www.frac-aquitaine.net/>

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Peuvent déposer leur candidature les **auteurs français et de langue française de l'écrit** (auteurs, illustrateurs, traducteurs, bédéistes...) **et/ou du cinéma et de l'audiovisuel** (scénaristes et réalisateurs). Les candidats doivent justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels
- Avoir un projet d'écriture numérique à développer en résidence.
- Être disponible sur une des périodes de résidence proposées.

*\* Intégrée à ALCA à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, agence pour le livre, le cinéma et l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, née de la fusion d'Écla, du Centre du livre et de la lecture de Poitou-Charentes et du Centre régional du Livre du Limousin.*

Date limite de candidature : **18 mai 2018**

**PRÉNOM et NOM**

**Titre de votre projet** (provisoire ou définitif)

**Domaine artistique de votre projet**

Fait à

Le

Signature

# Vous

**NOM (état civil)**

**Prénom**

Pseudonyme

**Date de naissance**

**Lieu de naissance**

**Nationalité**

**Adresse**

**Téléphone**

**Courriel**

**Blog ou site internet**

• La création est-elle votre principale source de revenus ?  Oui  Non

• Autre métier ou source de revenus habituelle :

• Numéro de sécurité sociale :

• Êtes-vous affilié :

• à l'Agessa :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?

Oui  Non

*Si oui, merci de fournir la copie de votre dispense de précompte.*

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ou de création ?  Oui  Non

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

• Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ou de création ?  Oui  Non

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

• Y-a-t'il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ?  Oui  Non

Si oui, merci de remplir les deux prochaines rubriques.

## Votre premier collaborateur sur ce projet :

NOM (état civil)

Prénom

Pseudonyme

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse

Téléphone

Courriel

Blog ou site internet

• La création est-elle sa principale source de revenus ?  Oui  Non

• Autre métier ou source de revenus habituelle :

• Numéro de sécurité sociale :

• Est-il/elle affilié(e) :

• à l'Agessa :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• Est-il/elle dispensé(e) de précompte Agessa ou MDA ?

Oui  Non

*Si oui, merci de fournir la copie de sa dispense de précompte.*

## Votre deuxième collaborateur sur ce projet :

NOM (état civil)

Prénom

Pseudonyme

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse

Téléphone

Courriel

Blog ou site internet

• La création est-elle votre principale source de revenus ?  Oui  Non

• Autre métier ou source de revenus habituelle :

• Numéro de sécurité sociale :

• Est-il/elle affilié(e) :

• à l'Agessa :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes :  Oui  Non > si oui, n° d'affiliation

• Est-il/elle dispensé(e) de précompte Agessa ou MDA ?

Oui  Non

*Si oui, merci de fournir la copie de sa dispense de précompte.*

## Votre projet d'écriture numérique en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

> **Présentation de votre projet, en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) :

> **Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur, un producteur, une société de diffusion pour ce projet ?**  Oui  Non  
Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?**  Oui  Non  
Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande  
(aide accordée / refusée / en attente )

## Dates de résidence souhaitées

Merci d'indiquer vos préférences

	1 – Premier choix	2 – Second choix	Non, je ne suis pas candidat pour ces dates
Résidence du 29 avril au 24 mai 2019			
Résidence du 8 juillet au 2 août 2019			

## DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire rempli et signé.**
- **Une lettre de motivation** adressée aux membres du jury, précisant vos attentes, les raisons de votre demande de résidence.
- **Une présentation de votre projet d'écriture numérique** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé et/ou de liens numériques ou vidéos
- **Votre CV** (et ceux de vos collaborateurs sur ce projet)
- **La liste complète de vos créations antérieures** (et celles de vos collaborateurs sur ce projet) : bibliographie, filmographie, etc... en précisant : titre, année de publication, éditeur, producteur ou structure de diffusion
- **Si vous êtes dispensé de précompte Agessa ou MDA** : merci de fournir une photocopie de votre dispense

Dossier complet à renvoyer scanné

avant le **18 mai 2019**

par mail uniquement à :

[residences@ecla.aquitaine.fr](mailto:residences@ecla.aquitaine.fr)

(en objet : Résidence Numérique 2019 – nom du porteur du projet)

Renseignements :

Aimée Ardouin - +33 (0)6 95 61 10 06 - [aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr](mailto:aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr)

## Cahier des charges de la résidence Résidences au Chalet Mauriac « Écriture numériques 2019 »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet Mauriac, à l'agence régionale Écla\*. Il s'agit d'offrir aux auteur(e)s et créateur(trice)s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture numérique personnel ou collaboratif, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine, tandis que l'agence régionale Écla\* a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes **auteur ou créateur français ou de langue française, de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma**
- Vous pouvez justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels.
  - pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
  - pour les poètes seront prises en compte les publications dans des livres, des anthologies, des revues littéraires ou des périodiques reconnus.
- Vous avez un projet d'écriture numérique à développer au cours de la résidence.
- Vous êtes disponible sur une des périodes de résidence proposées

**Durée du séjour** > 4 semaines consécutives, non fractionnables

**Dates du séjour** > au choix : du 29 avril au 24 mai 2019 **ou** du 8 juillet au 2 août 2019

**Nature de la résidence** > La résidence offrira à l'auteur-e, et ses collaborateurs éventuels, le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70 % de leur temps à ce travail. Ils pourront cependant être sollicités pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, ce programme sera construit conjointement entre l'agence régionale Écla\* et les auteurs/créateurs, avant et pendant la résidence. L'agence régionale Écla\* met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

**Rémunération des auteur-e-s** > Une bourse de création (rémunération en droits d'auteur) de 400€ net/semaine (quatre cents euros/semaine) est associée à chaque résidence. Elle sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. Elle est versée à chaque collaborateur, dans la limite de 3 personnes par projet. Les collaborateurs occasionnels (qui interviennent à un moment précis de la résidence, mais ne sont pas résidents) ne sont pas rémunérés par Écla\*.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et l'agence régionale Écla\* acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

**Lieu d'hébergement** > Le village de Saint-Symphorien (1860 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région (ex)Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

**Équipement du logement** > Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéo-projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé Écla\*. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du/de la résident(e).

**Transports** > L'agence régionale Écla\* prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur-e/Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2<sup>de</sup> classe (dans la limite de 500 € pour les auteurs et créateurs domiciliés hors métropole française) ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par l'agence régionale Écla\*.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par l'agence régionale Écla\*. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à leur charge le plein de carburant du véhicule. Écla\* reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour ce qui concerne les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

**Restauration** > Le(s) résident(e)s sont autonomes pour leur restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par l'agence régionale Écla\*.

**Frais de séjour** > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels
- ses communications internationales.

### Engagements des auteur-e-s

Le-la résident-e s'engage :

- > À résider au Chalet Mauriac durant la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée.
- > À travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra l'agence régionale Écla\* informé de l'avancée de ce projet ;
- > À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > À l'issue du séjour, le-la résident-e s'engage à tenir l'agence régionale Écla\* informée de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication écrite, il-elle s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à Écla\* et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

**Convention de résidence** > Une convention sera signée entre l'auteur-e et l'agence régionale Écla\*, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

**Communication** > L'agence régionale Écla\* s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :

- information sur le site [www.ecla.aquitaine.fr](http://www.ecla.aquitaine.fr) et création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac
- publication d'un entretien sur Éclairs (<http://eclairs.aquitaine.fr/>), revue numérique en ligne de l'agence régionale Écla\*
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le-la résident-e.

**Modalité d'attribution** > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par l'agence régionale Écla\*. Le jury se réunira pour délibérer courant juillet 2018. Les candidat-e-s sont averti-e-s du choix final du jury par courrier signé de la direction de l'Alca.

*\* Intégrée à ALCA à partir du 1er avril 2018, agence pour le livre, le cinéma et l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, née de la fusion d'Écla, du Centre du livre et de la lecture de Poitou-Charentes et du Centre régional du Livre du Limousin.*